

**ASSOCIATION SPORTIVE DU COLLEGE
MARIE DE LA TOUR D'AUVERGNE
(THOUARS)**

**Année scolaire
2022-2023**

Comme chaque année, les professeurs d'EPS du collège vont animer l'association sportive. Cette association permet à tous les élèves qui le désirent, de pratiquer une ou plusieurs activités sportives durant toute l'année sur le créneau du mercredi après-midi (13h30-15h30).
Pour être licencié, l'élève devra obligatoirement remettre à son professeur d'EPS dans une enveloppe fermée (dans le dossier d'inscription pour les futurs 6es) :
- **20€ (chèque à l'ordre de : Association sportive du collège M.T.A.)** ;
- Le coupon ci-dessous dûment rempli et signé (**Autorisation parentale**) ;

NOM : _____	Catégorie : _____
Prénom : _____	N° de licence : _____
Né(e) le : _____	Ne pas remplir cette colonne
Adresse : _____ _____	
Ville : _____	
Téléphone : _____	
Classe : _____	

A remplir

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné, _____ autorise mon fils, ma fille, (1) _____ né(e) le _____ en classe de _____ à participer aux entraînements et compétitions de l'association sportive du collège Marie de la Tour d'Auvergne.

Personne à contacter sur ce créneau :
Nom : _____ Tél. : _____

J'autorise, je n'autorise pas (1), les enseignants d'EPS à prendre toute mesure nécessaire en cas d'accident.

Fait à _____, le _____

Signature : _____

(1) rayer les mentions inutiles.

INFORMATIONS SUR LES ENTRAINEMENTS ET COMPETITIONS

Le tableau des activités sportives pratiquées sera affiché dans le hall du collège ainsi que sur le site Internet du collège MTA
Nous vous rappelons qu'en dehors du créneau prévu, les enseignants d'EPS ne sont plus responsables de votre enfant.

Les Professeurs d'E.P.S.